

PROCES - VERBAL 9/2015

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2015 A 20H00 A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015	2
1. Communications	2
1.1. Communications de la Présidente	2
1.1.1. Représentations et invitations	3
1.2. Communications de la Municipalité	3
2. Ordre du jour	5
2.1. Assermentation de M. Antoine HUERLIMANN en remplacement de Mme Edna CHEVALLEY au parti socialiste, démissionnaire	5
2.2. Election d'un nouveau membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Mme Edna CHEVALLEY, démissionnaire	6
2.3. Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion, en remplacement de M. Steve MONNARD, démissionnaire	6
2.4. Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales, en remplacement de Mme Lucienne VASSEROT, démissionnaire	7
2.5. Election d'un nouveau membre à l'Association de communes « Sécurité Est lausannois », en remplacement de Mme Christine RENAUDIN, démissionnaire	7
2.6. Préavis 26/2015 Budget 2016	8

2.7. Préavis 27/2015 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2015 à 2019	23
2.8. Motion « Un Agenda 21 pour Pully » - Motion transformée en postulat par le motionnaire	24
2.9. Propositions individuelles	28
2.9.1. Postulat « Pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement » de Mme Muriel Thalmann	28
2.10. Divers	30
2.10.2. Mme Verena KUONEN Remerciements aux commerçants de Pully	30
2.10.3. Mme Edith CAREY Brochure « Balade à Pully »	30
2.10.4. Mme Muriel THALMANN Audit des registres des habitants dans le canton	30
2.10.5. Mme Muriel THALMANN Taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal	31

A 18h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place et demande à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 80 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que nous pouvons délibérer normalement selon l'art. 59 de notre règlement.

La Présidente ouvre la séance dans les bonnes odeurs de raclette de la veille, en souhaitant la bienvenue aux Conseillères et aux Conseillers et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de notre assemblée.

La Présidente déclare : je suis particulièrement heureuse, ce soir, de me trouver au côté de Jacqueline. Elle nous a manqué. Nous sommes tous très heureux de la retrouver parmi nous.

Le Conseil applaudit

Excusés

Les Conseillères et les Conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Patricia DUTOIT, Danielle HARBAUGH, Nicolette PANIZZON, Marine HALDY, Katuska STEKEL, Simone COLLET, Messieurs Pierre ZAPPELLI, Marc EHRlich, Daniel BOLENS, Mauro PASCALE, Cyrille PIGUET, Adriano FRANSCINI.

Les Conseillers Fabio MARCHETTO et David HAUSERMANN se sont annoncés avec un peu de retard.

La Présidente :

Plusieurs invités nous font l'honneur de leur présence ce soir. Je leur souhaite une cordiale bienvenue et les remercie d'être là.

La Présidente :

Je salue également la présence des représentants de la presse qui nous font l'honneur de suivre nos débats. Madame Nina BRISSOT rédactrice en cheffe du Régional et Madame Marie NICOLIER du 24HEURES, et je salue également le nombreux public que je remercie pour l'intérêt qu'il témoigne aux discussions et aux délibérations de notre Conseil.

Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015

La Présidente informe que le procès-verbal de la séance du Conseil du 25 novembre dernier a été mis à disposition des Conseillères et des Conseillers conformément au règlement. Quelqu'un en demande-t-il la lecture totale ou partielle ? La Présidente informe que cela ne semble pas être le cas. Elle le considère donc comme approuvé et remercie son auteur, notre secrétaire M. Bernard Montavon, pour la qualité de son travail.

La Présidente relève une table bien décorée devant son pupitre. Dépêchez-vous de vous y inscrire parce que vous ne serez pas très nombreux à avoir la possibilité d'y participer.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

En date du 9 décembre 2015, la Présidente a été informée par la Municipalité que notre séance du 10 février prochain était annulée faute d'objets à présenter au Conseil communal. Elle remercie donc l'assemblée de bien vouloir prendre note de changement de programme.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance, j'ai représenté le Conseil communal lors des occasions suivantes :

- 28 novembre : J'ai participé à la Soirée des sociétés de Gymnastique de Pully et de l'Ondine où j'ai été charmée par l'enthousiasme et les talents de ces nombreux athlètes qui nous ont régalés pendant quelques 2 heures 30 d'un spectacle varié et coloré.
- 10 décembre : Je n'ai malheureusement pas pu être des vôtres lors de la visite commentée de l'exposition Gustave Roud qui s'est

déroulée tout à l'heure mais j'espère que vous y avez pris beaucoup de plaisir.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Martial LAMBERT, municipal, demande la parole :

Ça concerne le plan de quartier Clergère Sud. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, le vœu de Monsieur le Conseiller HALDY entremêle plusieurs aspects qu'il convient d'analyser séparément. Monsieur le Conseiller, je partage entièrement votre préoccupation sur le fond, à savoir la mise en œuvre, pour le centre de Pully, d'une vision cohérente et harmonieuse dans une unité urbanistique. Il s'agit de la ligne directrice qui gouverne l'ensemble de nos travaux de planification urbaine. En revanche, je suis en désaccord complet sur tout le reste de l'intervention. En voici les raisons :

1) Morcellement des plans

J'imagine que vous faites référence au périmètre des plans de quartiers. Cette notion est assez complexe et nécessite une analyse fine du contexte construit, du découpage foncier, de la répartition des droits à bâtir et des calendriers de réalisations etc... Toutes ces notions juridiques et professionnelles sont des contraintes qui déterminent le périmètre des futurs plans de quartiers dans une optique opérationnelle. Je conçois parfaitement que ces notions vous échappent, car elles nécessitent des compétences professionnelles pointues dans le domaine de l'urbanisme et il ne me semble pas opportun de les politiser. Je peux simplement vous assurer que ces découpages sont faits en bonne connaissance de cause et qu'ils ne nuisent absolument pas à la cohérence de l'ensemble. Il est inévitable que ces secteurs aussi vastes et complexes nécessitent plusieurs architectes ou urbanistes. Cela est très courant. La bonne coordination que nous assurons entre les mandataires permet de garantir un ensemble harmonieux. Nous avons cependant bien anticipé le risque que vous mentionnez. C'est la raison pour laquelle la Municipalité s'est munie d'un master plan ou plan guide en français pour le développement urbain du centre-ville. Ce document est disponible sur le site Internet. Je vous invite à en prendre connaissance pour toutes précisions utiles. Cela étant, la Municipalité entend organiser au début de l'année prochaine une présentation publique de ce document essentiel qui nous sert de guide pour une bonne partie de nos actions. Dans le même ordre d'idée, je vous invite, aussi, à prendre part à la démarche participative actuellement en cours, qui offre aux citoyens un moyen d'exprimer leurs souhaits. Vous pouvez également consulter le site Internet sur les projets urbanistiques de Pully et de donner votre avis par le biais d'une boîte de dialogue.

2) Evolution du centre historique

Cette affirmation est complètement fautive d'un point de vue historique. Comme vous le savez, je suis très attaché à la sauvegarde du patrimoine bâti et je m'opposerai de manière catégorique à toutes actions portant atteinte au vieux village. Les maisons situées le long de l'avenue du Prieuré au nord des voies CFF ne sont pas une partie du bourg. Ces maisons sont clairement détachées du bourg historique et n'en ont jamais fait partie. Pour

l'essentiel, elles ont été construites au 20^e siècle. Elles sont d'ailleurs aujourd'hui déjà régies par une zone de forte densité dans le plan général d'affectation. Les propriétaires pourraient donc déjà les démolir et les reconstruire selon des gabarits plus hauts et plus grands. Le plan de quartier Clergère-Sud permet de maîtriser ces reconstructions et justement de garantir une certaine unité urbaine que vous semblez appeler de vos vœux. Il faut néanmoins préciser que notre projet de plan de quartier prend en compte le maintien du bâtiment très ancien. Le seul qui représente une certaine valeur patrimoniale. Il sera entouré de nouveaux bâtiments qui s'abaissent devant lui pour maintenir un dégagement vers le sud. Je trouve que les urbanistes auteurs du projet du plan de quartier sont arrivés à une solution très intéressante, qui permet la sauvegarde de ce qui doit être maintenu en bonne cohabitation avec les développements nouveaux qui sont souhaités pour le dynamisme de notre commune.

La Présidente :

M. Philippe HALDY souhaitez-vous vous exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez tous reçu l'ordre du jour dans le délai requis par notre règlement du Conseil. Mais suite aux diverses démissions annoncées lors de notre dernier conseil, je vous propose les modifications de l'ordre du jour suivantes :

Le point 1 : Assermentation de M. Antoine HUERLIMANN en remplacement de Mme Edna CHEVALLEY.

Le point 2 : Election d'un nouveau membre à la Commission communales de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de Mme Edna CHEVALLEY démissionnaire.

Le point 3 : Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de M. Steve MONNARD, démissionnaire.

Le point 4 : Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales en remplacement de Mme Lucienne VASSEROT, démissionnaire.

Le point 5 : Election d'un nouveau membre de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois en remplacement de Mme Christine RENAUDIN, démissionnaire.

Par la suite, nous aurons en point 6, le préavis concernant le budget. En point 7, le préavis d'intention sur le plan des investissements. En point 8, Motion « Un Agenda 21 pour Pully »

En point 9, propositions individuelles et en point 20, divers.

Une Conseillère ou un Conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour modifié ou a-t-il une remarque à formuler ?

Ce n'est pas le cas. Je vous remercie et je considère donc notre ordre du jour comme approuvé.

Nous allons le suivre tel qu'énoncé en commençant par :

2.1. Assermentation de M. Antoine HUERLIMANN en remplacement de Mme Edna CHEVALLEY du parti socialiste, démissionnaire

Par décision de 9 novembre dernier, le Bureau du Conseil a proclamé élu Conseiller communal M. Antoine HUERLIMANN, suite à la démission de Mme la Conseillère Edna CHEVALLEY du Parti socialiste.

La Présidente :

Je prie Monsieur l'huissier de faire entrer le nouveau Conseiller Antoine HUERLIMANN et je prie l'assemblée de se lever.

Selon l'article 9, al. 1 du Règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son Président, qui en informe le Préfet.

Nous pouvons procéder à l'assermentation de Monsieur Antoine HUERLIMANN. Selon l'article 5 du règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment.

A l'appel de votre nom, vous voudrez bien prêter serment en levant la main droite et en disant je le promets. Je vous lis donc le serment.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Est-ce bien cela Monsieur Antoine HUERLIMANN que vous désirez ?

« Oui, je le promets »

Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction et je vous invite à prendre place dans votre groupe après avoir pris possession du Règlement et de votre diplôme de Conseiller.

Le Conseil applaudit.

2.2. Election d'un nouveau membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Mme Edna

CHEVALLEY, démissionnaire

La Présidente attend une proposition.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jean-Blaise PASCHOUD, que nous n'avons plus besoin de vous présenter. Nous vous remercions pour le bon accueil que vous lui ferez.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite M. Jean-Blaise PASCHOUD et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

2.3. Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion, en remplacement de M. Steve MONNARD, démissionnaire

La Présidente attend une proposition.

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

L'UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Susanne BERGER. Merci de la soutenir.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite Mme Susanne BERGER et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

2.4 Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission des Affaires régionales, en remplacement de Mme Lucienne VASSEROT, démissionnaire

La Présidente attend une proposition.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Ce soir j'ai l'immense plaisir de vous présenter la candidature de Mme Christine RENAUDIN. Christine RENAUDIN a déjà fonctionné à la CARI jusqu'à maintenant et c'est un membre très efficace. Alors merci de soutenir sa candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite Mme Christine RENAUDIN et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

2.5 Election d'un nouveau membre à l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois », en remplacement de Mme Christine RENAUDIN, démissionnaire.

La Présidente attend une proposition.

M. Steve MARION demande la parole :

Les Vert'libéraux ont le plaisir de vous soumettre la candidature de Madame la députée Lena LIO, que nous n'avons plus besoin de présenter, à l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ». Merci de bien vouloir lui accorder votre confiance.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite Mme Lena LIO et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

2.6. Préavis 26/2015 Budget 2016

La Présidente invite le Président de la Commission des finances, M. Dominique FAVRE, à venir nous faire part de son rapport.

M. Dominique FAVRE :

La Commission permanente des finances s'est réunie le 30 novembre 2015 pour étudier le préavis 26/2015 « Budget annuel 2016 ». Elle tient à remercier Monsieur le Syndic, Gil REICHEN, le secrétaire Municipal, M. Philippe STEINER, le chef de service M. Claude-Alain CHUARD et sa collaboratrice Mme Maria PARRACHO pour la qualité des informations reçues et les renseignements complémentaires donnés pendant la séance. La Commission des finances a étudié le budget en parcourant différents documents, notamment une présentation de M. CHUARD, l'étude du préavis en détail, l'étude de la brochure, le plan des investissements et un tour final entre tous les commissaires. Deux éléments sont importants, un excédent de charges de CHF 743'754.00 et une augmentation des charges maîtrisable de 5 % par rapport au budget 2015. Aucun amendement n'est proposé par la Commission des finances, mais cela ne signifie pas qu'elle est d'accord avec le budget 2016. Au moins quatre commissaires ont regretté que la Municipalité ait présenté un budget déficitaire. Il espère que le budget 2017 ne le sera pas. Les conclusions du rapport sont les mêmes que celles du préavis. Mais la commission est très partagée et se prononce par quatre pour, quatre contre et trois abstentions.

La Présidente remercie M. FAVRE et le prie de prendre place.

La Présidente ouvre immédiatement la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole n'étant pas demandée, la Présidence clôt la discussion.

Les Conseillères et les Conseillers qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever leur carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous allons passer maintenant à la discussion sur le fond. En préambule, la Présidente explique comment elle va procéder. Conformément à l'article 82 du Règlement du Conseil, j'ouvrirai une discussion générale sur le budget après quoi la brochure du budget sera discutée et votée chapitre par chapitre. Une votation finale sur les conclusions du préavis 26/2015 aura finalement lieu à l'issue de la discussion sur l'ensemble du budget.

Une Conseillère ou un Conseiller est-il opposé à cette façon de faire ?

La Présidente : Ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion et vous propose de prendre la brochure sur le préavis 26/2015.

M. Richard PFISTER demande la parole :

Au groupe PLR, nous sommes un certain nombre à ne pas apprécier le déficit, mais surtout la croissance que nous considérons comme excessive des dépenses. Nous ne présenterons, toutefois, pas d'amendement, le groupe ayant majoritairement estimé que ce n'était pas le moment de déclencher une discussion publique sur le budget.

La Présidente : Je vous invite donc à prendre la brochure sur le Budget.

Les Conseillères et Conseillers qui désirent prendre la parole sont priés de bien vouloir indiquer clairement le numéro de la rubrique au sujet duquel ils désirent intervenir et le numéro de la page où il figure.

Si la discussion n'est pas demandée sur un chapitre, celui-ci sera considéré comme adopté sans vote formel.

En cas de discussion, le chapitre concerné fera l'objet d'un vote.

Nous prenons le fascicule en commençant par les pages en chiffres romains :

**Page I à XII Evolution des charges et des revenus
Effectif du personnel**

La Présidente ouvre la discussion sur ces pages.

M. Jean-Jacques SCHWAB demande la parole :

Le budget 2016, dont nous remercions ses auteurs, présente bien un déficit prévisionnel de CHF 743'754.00. Ceci peut vous sembler peu ou beaucoup selon votre vision des chiffres et textes qui vous sont présentés. Dans tous

les cas, ces informations doivent attirer votre attention, voire vous interroger en relation avec les éléments incertains importants qui alimentent les comptes de toutes communes, dont Pully en particulier. Parlons simplement de l'environnement économique qui va toucher toutes les entreprises et les employés et les charges non maîtrisables dont la facture sociale qui a tendance à prendre l'ascenseur chaque année. Tout ceci conduit l'Union Pulliérane Vaud-Libre à se poser des questions quant à un budget déficitaire, alors que beaucoup de communes ont eu le réflexe de présenter des chiffres équilibrés en prévision d'un avenir incertain, voir plutôt torride qui s'annonce. De plus, nous relevons qu'il nous manque encore des instruments de pilotage stratégiques et financiers plus adéquats pour avoir une vision claire sur l'horizon, tant de la situation financière de notre commune, selon son plan de législature notamment. A ce stade, nous désirons mentionner les variations importantes suivantes :

L'augmentation des revenus entre 2009 et 2010, 9,44 %.

L'augmentation des charges entre 2009 et 2016, 27,89 %.

Baisse de la marge d'autofinancement pour la même période de 88,5 % pour atteindre un niveau égal à celui connu en 1999 et 2000.

Pour information nous lisons sous dépenses d'investissements 23,239 millions, dont près de 40 % sont attribuables à des frais d'études ; le tout sera financé par une marge brute d'autofinancement de 3,564 millions. Le reste l'étant par le recours à la dette qui va croître encore, tout en profitant pour l'instant, d'un taux bas. Augmentation des charges du personnel administratif et exploitation entre 2014 et 2016, 6,2 %. Augmentation des biens, services et marchandises entre 2014 et 2016, 14,11 %. Progression des revenus d'impôt entre 2014 et 2016 de 2,02 % seulement. Selon les données qui nous sont connues, vous pouvez constater comme moi que nous continuons à voir progresser les charges plus vite que les revenus, que les projets d'investissements évoluent au gré du calendrier politique, représentant ainsi une bombe à retardement selon l'évolution des ressources financées et coûts financiers pour assurer la couverture des charges et amortissements d'endettement qui restent à venir. Pour toutes ces raisons et d'autres qui sont moins importantes nous pensons que le budget 2016 doit pouvoir présenter une figure plus équilibrée, voir avec un résultat tant soit peu profitable. Il pourrait apparaître prétentieux de demander un budget avec 1 % de moins de charges sans pouvoir vous donner le détail de toutes les rubriques à modifier. Ceci relèverait par ailleurs de la gestion qui est du ressort de la Municipalité. Tout au moins, l'Union Pulliérane Vaud-Libre vous demande de prévoir pour cette nouvelle année une nouvelle orientation financière de la commune de Pully en actualisant déjà le budget 2016 qui vous est soumis. A cet effet, l'Union Pulliérane Vaud-Libre vous invite à amender ce dernier sous les rubriques globales suivantes :

Groupe 30 - personnel occasionnel CHF -700'000.00. Personnel nouveau poste à 50 % CHF -185'000.00. Cette réduction pourrait également se trouver en demandant une réorganisation de travail au niveau des départements. Le groupe 31 - achats biens, services et marchandises, divers pris à 50 % des CHF 400'000.00 soit moins CHF 200'000.00. Ceci aurait pour effet une amélioration ainsi recherchée du résultat de CHF 1'085'000.00. La perte comptable finale prenant en compte les mouvements des comptes internes,

donc les CHF -743'754.00, bénéfice comptable modifié selon amendement CHF 341'246.00. Cette proposition d'économie et demande d'effort de restriction des dépenses permettrait de présenter une image positive de nos comptes prévisionnels 2016 et d'avoir un léger coussin pour absorber les charges cantonales variables le cas échéant.

La Présidente remercie M. Jean-Jacques SCHWAB et le prie de lui faire parvenir son amendement par écrit.

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais tout d'abord remercier M. le Conseiller SCHWAB de m'avoir transmis son intervention cet après-midi. Malheureusement, vous vous en doutez, mes remerciements s'arrêteront là. Sans prendre le détail M. SCHWAB de vos réflexions économiques, j'aimerais quand même y apporter quelques correctifs. D'abord vous dire que l'élaboration d'un budget n'a rien d'un réflexe. Je ne sais pas comment travaillent les autres communes, mais vous le savez l'élaboration d'un budget, c'est un travail important qui implique beaucoup de collaborateurs, qui est fait, vous le savez, avec beaucoup de sérieux. C'est une évaluation des dépenses nécessaires pour la ville. C'est une première phase et après l'autre évaluation, c'est de savoir si on a les moyens de financer ces prévisions de dépenses. L'équilibre budgétaire, M. SCHWAB, n'a pas grand-chose à voir, dans ce sens, des prévisions ou des précautions par rapport à un avenir incertain. Ça reste un budget. Vous le savez le budget est certes une autorisation de dépenses, mais après dans le courant de l'année, si le budget est voté, il y a une gestion rigoureuse qui est faite de l'argent voté par le Conseil. C'est de cette manière et c'est pourquoi la Municipalité se permet de dire que vraisemblablement, même avec ce budget tel qu'il est, les comptes 2016 seront probablement équilibrés, voire positifs. On en est à peu près certain, du reste vous le savez depuis plusieurs années les non dépenses, seulement sur le compte 31 des biens, services et marchandises, sont plutôt situées entre 2 et 3 millions que les quelques centaines de milliers de francs que vous évoquez et qui sont le déficit budgétaire actuel, même inférieur à 0,5 %. Donc c'est bien en dessous de notre marge de manœuvre que la Municipalité utilise dans le courant de toute l'année. Quand même quelques correctifs, vous faites des comparaisons entre les revenus de l'année 2009 et les revenus prévus ou estimés pour l'année 2016. Vous le savez, cette manière de faire n'est pas tout à fait claire et transparente. Pourquoi ? Dans la mesure où l'année 2009, on l'a expliqué à la Commission des finances, est une année exceptionnelle du point de vue des revenus. Exceptionnelle, parce que c'est l'année dans laquelle l'administration cantonale a fait un rattrapage de taxations très important, qui fait que les revenus fiscaux de l'année 2009 sont supérieurs à peu près de CHF 10 millions par rapport à une année dite normale, alors évidemment si on prend en considération cette exception on arrive à une progression des revenus plus faible que la progression de nos charges. Un autre élément que vous n'avez pas mentionné dans votre comparaison c'est la variation des taux d'imposition. En 2009, on avait un taux d'imposition de 69 et en 2016 il est de 61, ce n'est évidemment qu'un des éléments quand même majeur, même si la Municipalité est évidemment consciente complètement de la progression des

charges. On y reviendra dans la discussion j'imagine. Un élément majeur de la progression de nos charges c'est la progression de nos participations aux charges cantonales et notamment à la facture sociale. Vous savez qu'en 2011, il y a eu une redistribution de ces dépenses entre les communes et le canton. Le canton a repris un certain nombre de postes de la facture sociale contre un échange - si vous permettez l'expression - de 6 points d'impôts. Nos impôts ont baissé de 6 points qui devaient correspondre à ce transfert de la facture sociale au canton. Aujourd'hui on paie un montant supérieur, largement supérieur à celui de 2011 à la facture sociale, mais avec 6 points d'impôts en moins. Le vrai élément marquant de notre progression des charges, c'est ces participations aux charges cantonales et notamment à la facture sociale. Donc, oui, personnellement je suis content, vous vous préoccupez de la santé financière de la commune, c'est la préoccupation de la Municipalité jour après jour, semaine après semaine. Je ne crois pas que l'on peut dire qu'on a une progression disproportionnée entre nos dépenses et nos charges puisque vous le savez, vous avez constaté ces dernières années on a bouclé tous les comptes avec des excédents de revenus significatifs. Ce qui nous a permis, non seulement, de financer notre fonctionnement, nos investissements, mais de rembourser une part importante de notre dette. Donc voilà, dans l'élaboration d'un budget, il y a bien sûr une préoccupation légitime sur la progression des dépenses. Mais, je crois qu'il y a des remarques qui ont été faites, en Commission des finances et dans les groupes par rapport à cette préoccupation, cette progression des dépenses maîtrisables. La Municipalité a entendu cette préoccupation, elle la partage et elle en tiendra compte dans l'élaboration des budgets futurs. En ce qui concerne le plan des investissements, c'est vrai que vous faites là-aussi allusion à un montant prévisionnel. Vous le savez, on le répète chaque année. Le plan des investissements est une prévision des montants que la commune considère devoir investir pour son développement et pour le maintien de ses infrastructures. Mais on le sait aussi, les investissements réellement engagés sont largement inférieurs à ces prévisions. On peut estimer les investissements effectifs de l'ordre de 50 à 60 % des montants qui figurent à notre plan des investissements. Ça c'est un premier élément. L'autre élément, la bombe à retardement, M. SCHWAB, j'ai envie de dire c'est vous qui détenez le bouton, parce que tous ces investissements devront être présentés devant le Conseil communal et votre Conseil devra être convaincu de leur pertinence et voter les crédits nécessaires pour pouvoir aller de l'avant. Evidemment le suivi de ce plan des investissements se fait en parallèle avec le suivi de notre situation financière. Je peux faire le même raisonnement pour l'engagement du budget 2016 qui vous est soumis ce soir. Tout au long de l'année, l'engagement de ce budget se fait en fonction d'appréciations qui se font pratiquement sur chaque objet qui figure dans votre document. Une appréciation qui se fait en fonction de l'évolution de la situation financière générale, de l'évolution de l'entrée de nos recettes fiscales. Donc même pour la gestion de ce budget, si on voit que les rentrées fiscales ne correspondent pas à ce qui est estimé, la Municipalité a les compétences d'agir sur les dépenses prévues et pour retenir un certain nombre de dépenses. C'est ça le raisonnement qu'a fait la Municipalité, c'est de dire bien sûr qu'on a des progressions de dépenses, on considère qu'elles sont nécessaires pour le développement de la ville, pour

le maintien d'un certain nombre de prestations et celles prévues, justement parce qu'aujourd'hui notre situation financière est extrêmement saine et qu'on a des perspectives de pouvoir assumer ces dépenses, même si le déficit budgétaire est très restreint. Voilà ce que je peux dire en introduction. Pour terminer, M. SCHWAB, par rapport à votre proposition d'amendement global, vous devez faire des amendements qui correspondent aux différentes rubriques budgétaires. Vous ne pouvez pas faire un amendement global, comme vous le proposez, avec des montants transversaux sur l'ensemble des rubriques comptables. Votre Conseil, Mesdames et Messieurs, approuve non seulement chaque chapitre, mais en faisant ça, il approuve formellement chaque ligne du budget et chaque montant qui est porté dans chaque ligne de ce budget. J'en veux pour preuve la méthode des crédits supplémentaires, si la Municipalité dépasse de plus de CHF 5'000.00 une rubrique budgétaire, elle ne peut pas la compenser sur une autre rubrique, elle doit venir devant votre Conseil avec une autorisation, vous le savez, qui correspond au montant supplémentaire qui est envisagé. C'est exactement dans la même mécanique que vous approuvez le budget et c'est pourquoi on discute chapitre par chapitre et quand le chapitre est adopté ou modifié implicitement c'est chaque ligne et chaque montant que vous approuvez. Donc, je vous invite, si je ne vous ai pas convaincu M. SCHWAB, à revenir avec des propositions dans les différentes rubriques. J'aimerais juste faire quand même un commentaire sur votre proposition qui concerne le personnel occasionnel, dont vous évoquez un amendement de moins CHF 700'000.00 en vous basant sur un écart entre le budget 2016 et les comptes 2014. Alors vous avez le droit de le faire, évidemment, le Conseil est libre d'amender avec des montants qui vont au-delà de ce qui était prévu dans les budgets précédents. Il faut juste être conscient des conséquences de ce type d'amendement. Non seulement le fait qui doit être fait rubrique par rubrique, mais CHF 700'000.00, Mesdames et Messieurs, ça veut dire une remise en question du budget qui a été voté en 2015. Parce qu'en 2015 la Municipalité a avancé, a pris des engagements, notamment en terme de personnel occasionnel et ce personnel occasionnel, il comprend aussi et notamment la formation des jeunes, les apprentis, l'engagement de stagiaires et c'est un effort important que l'on fait. Si je raisonne pour vous situer cette problématique, l'écart entre le budget 2016 et le budget 2015 voté par votre Conseil est d'environ CHF 300'000.00. Dans ces postes, il y a des éléments qui sont des contraintes légales, typiquement toutes les nettoyeuses de nos bâtiments, leur salaire horaire a dû être majoré de 3,88 % pour tenir compte des jours fériés, c'est une obligation légale. Seulement cet effet-là ça représente plus de CHF 100'000.00 dans cette augmentation par rapport à 2015. Les accueillantes en milieu familial, les mamans de jour, il y a une pétition qui a été transmise à votre Conseil, que votre Conseil a transmis à la Municipalité avec comme indication claire de revoir à la hausse le traitement de ces mamans de jour. Entre 2015 et 2016 cette amélioration des conditions représente CHF 100'000.00. Toute la formation des jeunes, il y a des stagiaires MPC c'est le nouveau système de formation, c'est des jeunes qui sont au gymnase en voie diplôme. En sortant de leur voie diplôme ils doivent faire une année dans une entreprise pour avoir une maturité commerciale. La Municipalité a décidé que la ville de

Pully devait aussi assumer son rôle de formation des jeunes, être plutôt exemplaire dans ce domaine. On a prévu d'engager trois stagiaires, trois apprentis supplémentaires, un autre stagiaire supplémentaire. Voilà, tout ça représente CHF 100'000.00, seulement entre 2015 et 2016. La Municipalité considère qu'une collectivité doit être exemplaire dans la formation des jeunes. Mais, bien sûr le Conseil peut être d'un autre avis. Mais, j'espère qu'il ne le sera pas. Il y a aussi dans cet écart CHF 70'000.00 qui ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire cette année, qui avait été oublié dans le budget 2015, évidemment il figure comme un écart par rapport à 2015. On ne voulait pas l'oublier une deuxième fois en 2016. Si on fait le total de tous ces postes on arrive à plus de CHF 400'000.00, alors que l'écart entre 2015 et 2016 est d'à peu près CHF 300'000.00. Donc, je vous demande d'avoir ces éléments généraux à l'esprit quand vous votez éventuellement ou vous discutez ces amendements, mais encore une fois M. SCHWAB je vous incite à revenir dans les différentes rubriques en mentionnant vos souhaits de diminution de dépenses.

La Présidente : J'avoue que les amendements au budget sont difficiles à traiter car qu'il y a aucune disposition légale ou réglementaire qui précise clairement sur quel type de rubriques les amendements doivent porter. En l'occurrence, l'amendement que vous présentez, M. SCHWAB, est un amendement passablement regroupé, puisqu'il se situe au niveau des groupes à deux positions. Dans ce sens-là il me semble difficile de nous prononcer directement sur cet amendement.

La Présidente passe la parole à M. Dominique FAVRE :

Je vais revenir sur ce qu'a dit le Syndic. Ce soir on parle d'un budget, un budget avec un excédent de charges. C'est clair que l'on verra dans une année le résultat réel, mais pour le moment on a ce budget qui a été fait le plus juste possible et peut-être par des amendements on arrive à le corriger. Des amendements, c'est vrai, pour en créer, je pense qu'il faut être assez précis. Ce qu'on a vu dans ce budget c'était ces charges maîtrisables qui augmentent de 5 %. Alors il faut aller voir en détail dans ces augmentations s'il y a des postes ou des lignes du budget qui paraissent en augmentation trop importante et c'est à ce niveau-là que chaque conseiller peut proposer des amendements au cours de la discussion chapitre par chapitre dans la brochure.

La Présidente demande à M. SCHWAB s'il désire s'exprimer à ce stade de la discussion. Vous maintenez votre amendement ?

M. Jean-Jacques SCHWAB :

Je crois qu'on a compris les explications. Je ne veux pas partir dans le détail et faire de la pharmacie. Le but n'est pas d'attaquer. Le but c'est d'avoir une réflexion. Je vous ai bien entendu M. le Syndic et je crois que l'on va aller comme ça.

La Présidente rappelle que la discussion est toujours ouverte sur les chiffres romains I à XII.

Monsieur Lucien GANI demande la parole :

Avant de voter le budget, une question me vient à l'esprit. Nous constatons que les charges augmentent depuis plusieurs années de manière très sensible et nous entendons les explications de la Municipalité selon laquelle ces charges sont dues à différents facteurs inéluctables. Il y a un rattrapage par rapport aux années antérieures où on n'a pas pu réaliser tous les projets qu'on aurait voulu, notamment l'entretien du patrimoine de la commune. Il y a des adaptations qui sont indispensables et ainsi de suite. Ma question est la suivante : Est-ce qu'il s'agit d'une tendance qui va se prolonger dans les années suivantes ? Est-ce que selon la sensibilité de la commune, de la Municipalité c'est une progression qui risque de se poursuivre ? Si oui, plusieurs années, quelques années ou pas du tout ? Est-ce que la Municipalité considère que nous avons atteint un certain niveau de dépenses qui permet de faire face à tous les besoins de la commune, qu'elle est suffisamment dotée en personnel et qu'elle est, à présent, d'une manière générale à un niveau qui permettra de stabiliser les dépenses dès le budget 2017 ?

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je remercie M. Lucien GANI pour sa question. J'ai dit, la Municipalité est consciente de l'effort qui est fait en termes de rattrapage, notamment dans l'entretien d'un certain nombre de bâtiments de notre commune et de collèges. Elle a aussi entendu la préoccupation du Conseil par rapport à cette progression de nos dépenses et je pense qu'on peut prendre d'ores et déjà un engagement de stabilisation de ces dépenses, voire de réduction d'un certain nombre de postes parce qu'évidemment on peut imaginer qu'une fois qu'un rattrapage est fait on peut revenir à un rythme un peu plus normal. Ceci dit, avec une certaine prudence pour deux raisons, parce qu'en fait il faudra aussi voir l'évolution de la situation financière de la commune et de ses recettes fiscales. Si on continue dans une progression réjouissante, comme on a eu ces dernières années, on pourra peut-être se permettre de faire un certain nombre de dépenses identifiées comme indispensables. On a compris qu'il faudra les justifier de manière plus soigneuse le cas échéant. Mais je crois que l'on peut dire très clairement qu'on va plutôt aller vers une stabilité de ces charges maîtrisables dans les prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La parole ayant été demandée, la Présidente soumet donc au vote ces pages. Elle prie les Conseillères et Conseillers qui approuvent ces pages de bien vouloir lever leur carton orange.

Les pages I à XII en chiffres romains sont acceptées à une large majorité et trois abstentions.

La Présidente passe maintenant à la discussion sur les pages en chiffres arabes en rappelant que toutes les pages qui ne feront pas l'objet d'une intervention seront considérées comme acceptées formellement.

La Présidente ouvre la discussion sur ce chapitre.

M. Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Je désire déposer un amendement à la rubrique 141-3659, en page 4 de notre fascicule « Dons tiers monde » afin de doubler le montant figurant sous ce compte et de le porter ainsi de CHF 30'000.00 à CHF 60'000.00. Cet amendement a été déposé en Commission des finances et rejeté par ladite commission. Dès lors l'article 103 de notre règlement actuel ne met pas obstacle à ce que le Conseil puisse immédiatement en délibérer. Avec M. Eugène ROY nous avons déposé un postulat accepté par le Conseil dans sa majorité et qui tendait précisément à ce que ce poste fasse l'objet d'une nouvelle évaluation. C'est une longue tradition pour notre commune de prévoir au budget un modeste montant pour l'aide au tiers monde et l'aide en cas de catastrophes. Nous en approuvons le principe, mais non la quotité, trop modeste à nos yeux. Vous me direz sans doute que l'aide au tiers monde est d'abord une affaire individuelle qui concerne chacun de nous. C'est vrai. Mais il s'agit aussi d'une affaire collective qui relève de la collectivité communale comme le prévoit l'article 71 de la Constitution vaudoise, que je vais vous citer : *L'Etat et les communes collaborent avec les autres pouvoirs publics et les organisations et les entreprises concernées à l'aide humanitaire, à la coopération, au développement et à la promotion d'un commerce équitable.* Il faut donc que notre commune fasse la part des choses. En tenant compte de divers éléments, et je vais en citer quelques uns. Premier élément : notre commune compte parmi ses habitants 31,83 % de personnes de nationalité étrangère, provenant de 119 nations. Cela justifie à nos yeux déjà une très large ouverture et une grande attention portée sur le monde qui nous entoure. Deuxième aspect : Par ailleurs pour son aide au tiers monde indispensable pour limiter les flux migratoires - ça c'est Monsieur MAURER, nouveau Conseiller fédéral, UDC, qui le dit, et je pense que Monsieur PARMELIN va partager cet avis -. Notre commune a par le passé consenti un effort du double de ce qui est prévu au budget. La situation financière florissante justifie pleinement de revenir à ce qui était une norme raisonnable. Enfin, une question d'image. Sur le plan politique et dans le cadre des discussions intercommunales sur les impacts financiers canton et communes de la réforme des entreprises et de la nouvelle péréquation, nos autorités communales auront certainement plus d'autorité en faisant valoir le doublement de l'aide au tiers monde, qu'un argument d'une diminution de 2 points de son taux d'imposition. Enfin et pour ceux qui craignent que l'acceptation de cet amendement n'augmente le déficit budgétaire, je vous propose à titre d'amendement corrélatif de réduire de CHF 30'000.00 la dépense prévue sous la rubrique 210.3187, page 13 de notre fascicule « Emoluments ». En 2014, l'émolument perçu par l'administration fiscale pour le prélèvement de CHF 86 millions s'élevait à CHF 574'000.00. Le montant des impôts prévus au budget 2016 est de 87 millions, donc 1 million de plus. L'émolument budgété de CHF 660'000.00 est manifestement trop élevé. Dépendant du nombre des transactions effectuées surtout du volume des contributions perçues. Une réduction de CHF 30'000.00 de cet émoluments peut être très raisonnablement envisagée. Je vous signale par ailleurs que cet émoluments figurait au budget 2015 pour

le même montant que celui qui a été retenu pour 2016, alors même que la baisse d'imposition entraîne une réduction de la masse fiscale. C'est pourquoi, si le Conseil accepte l'amendement concernant les dons au tiers monde, nous lui proposerons également à titre d'amendement corrélatif, de réduire de CHF 660'000.00 à CHF 630'000.00 l'émolument porté au budget sous la rubrique 210.3187. En cas d'acceptation de ces deux amendements le déficit budgétaire ne sera donc pas modifié.

La Présidente : Je remercie M. PASCHOUD. Je me permets de vous relire l'article 105 de notre règlement « Amendement au budget » qui dit ceci : *Les amendements au budget comportant la création ou la majoration de plus de 10 %, mais au minimum de CHF 10'000.00, d'un poste de charges, ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la Commission des finances ne se soient prononcés à leur sujet.* Comme vous l'avez mentionné, la Commission des finances lors de sa séance qui a traité du budget s'est prononcée contre l'amendement que vous proposez. Je me tourne vers la Municipalité afin de clarifier la situation. J'aimerais savoir si vous avez aussi exprimé une position à la Commission des finances ou si vous avez une position à exprimer dans ce cadre-là.

M. le Syndic Gil REICHEN :

Je n'ai plus la mémoire de ce que j'ai dit en Commission des finances, mais au fond j'ai dû dire quelque chose du genre que, c'est un poste où on peut faire avec CHF 30'000.00 et on fait des heureux avec CHF 30'000.00. On en fera quelques-uns de plus avec CHF 40'000.00 ou avec CHF 50'000.00 ou avec CHF 60'000.00 ou avec CHF 200'000.00. Donc c'est évidemment une décision politique et je crois qu'il est bon que le Conseil se détermine sur ce qu'il considère raisonnable de faire comme effort dans ce domaine. Donc, je dirais qu'au sens de votre règlement je ne crois pas que la Municipalité s'oppose à ce que la discussion ait lieu et que le vote ait lieu au Conseil sur cet objet. J'ajoute qu'il y a un élément nouveau dans ce qu'a dit ce soir M. PASCHOUD, par rapport à la Commission des finances, c'est la compensation par une diminution d'une autre rubrique budgétaire qui vient un petit peu plus loin dans la discussion, ce qui ferait que l'effet théorique, en tout cas, serait neutre par rapport à la proposition qui est un petit peu nouvelle par rapport à la Commission des finances.

M. Eugène ROY demande la parole :

Permettez-moi de parler en faveur de l'amendement de mon préopinant qui a passé par la Commission des finances. Nous avons reçu la réponse de la Municipalité par rapport au postulat et si j'ai bien compris le propos de cette réponse - vous me direz si je me trompe - nulle part dans cette réponse, et il me semble que vous venez de dire cela aussi, il n'est affirmé que ce montant doit être bloqué à CHF 30'000.00. Avec les restrictions budgétaires drastiques de 2004, il était de CHF 50'000.00. Dans sa réponse la Municipalité nous dit simplement qu'au niveau des communes vaudoises, avec ses 1fr70 par habitant, la commune de Pully est un rien à l'arrière du peloton dans ses « libéralités ». Bien derrière Lausanne, avec ses 3fr75 et surtout Vevey avec ses 4.00 francs. Alors c'est vrai que vu d'Europe, ces trente mille francs en plus peuvent paraître une goutte d'eau face aux

besoins énormes du tiers-monde. Sur le terrain, par contre, cette goutte d'eau peut apaiser la soif de certains jeunes, heureux de voir se profiler un avenir possible ; et dans beaucoup de cas, un espoir de pouvoir aussi participer au combat contre le réchauffement climatique. Il y a encore un autre élément qui me paraît digne d'attention. Il y a un peu plus de 25 ans, j'étais à Podor, tout au Nord du Sénégal avec une ONG de 10'000 paysans qui se battaient pour leur survie, contre la désertification. La première chose qu'ils m'ont dite - et ça m'est resté toute ma vie - c'est : nous ne voulons pas être récupérés par les « frères musulmans ». En effet, cette organisation cherchait déjà à radicaliser les fronts en milieu musulman. Je suis retourné à Podor, il y a deux ans. J'ai rencontré des paysans qui s'en sortent au niveau de leur production alimentaire, de leurs besoins de base, des écoles, hôpitaux etc. Des paysans d'ailleurs qui ont même donné aux musulmans des droits qu'elles n'avaient pas autrefois. Mardi matin, à la Radio Suisse Romande, j'ai été étonné par ce que disait une ethnopsychiatre à Genève. Elle relevait le fait que, contrairement à ce qu'on imagine, les jeunes susceptibles de devenir des terroristes politiques ou des terroristes de l'âme ne sont pas, au départ, que des malades. Mis en déséquilibre, manipulés, sans espoir d'avenir, ni d'amélioration de leur sort, des gens normaux peuvent tomber dans le terrorisme. Alors excusez-moi, mais je le crois : toute goutte d'eau, même petite, peut changer les choses ; et faire grandir un peu cette humanité qui en a bien besoin et nous avec, bien sûr.

M. Richard PFISTER demande la parole :

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire d'autres années, comme j'ai eu l'occasion de le faire avec succès à la Commission des finances, je m'oppose à cet amendement et je vous demande d'en faire de même. L'article de la Constitution qui a été cité est parfaitement satisfait par la contribution de CHF 30'000.00. Un postulat n'a pas pour but d'obtenir une modification de loi ou de budget, mais un rapport de la Municipalité que nous avons reçu et qui conclut au vu de ce qui précède de la Municipalité entend maintenir la pratique actuelle, donc j'en déduis aussi le montant actuel. L'angélisme dont fait preuve mon préopinant tout à l'heure qui croit qu'avec CHF 30'000.00 supplémentaire on stoppe le réchauffement climatique et on élimine les frères musulmans m'étonne. Ce sont des arguments totalement fallacieux et je vous prie de bien vouloir rejeter cet amendement parce que nous pourrions en proposer d'autres si nous voulons vraiment modifier ce budget.

Mme Christine RENAUDIN demande la parole :

Je doute que M. PFISTER ait passé et fait comme M. ROY sa carrière comme pasteur en Afrique. Je doute que M. PFISTER ait passé comme moi 10 ans dans les pays en développement dont deux ans en Afrique en Ouganda. Je précise que selon les chiffres de la banque mondiale plus de 2 milliards et demi de personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2 dollars. Je vous prie de changer, si vous êtes d'accord l'intitulé de tiers-monde qui est complètement dépassé. Ce n'est plus deux tiers de la planète qui sont dans un niveau de pauvreté, il faut adapter et mettre pays en développements. Donc je soutiens l'amendement car de doubler de 30 à 60'000.00 est simplement la manière efficace de prévenir la venue de gens

en détresse qui non rien à perdre. Nous avons tout à y gagner.

La Présidente : Au sujet du plan comptable actuellement utilisé par la commune je crois que l'on peut dire que ce n'est pas une volonté de la commune d'indiquer tiers monde ou autre chose, mais c'est un plan comptable fixe.

La Présidente demande s'il y a d'autres interventions sur ces amendements.

Mme Edith CAREY demande la parole :

Est-ce qu'on ne pourrait pas voir la chose autrement ? Au lieu de donner CHF 30'000.00 de plus à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement d'une façon vague. Est-ce que la commune de Pully ne pourrait pas choisir un projet précis, concret ? Et veiller à sa réalisation de façon à ce que l'argent ne tombe pas dans la poche des gouvernants, mais aille vraiment à la population qui en a besoin. Je fais une proposition puisque Eugène ROY a été pasteur en Afrique et sauf erreur aussi à Madagascar. Madagascar qui est un des pays les plus pauvres du monde. Est-ce qu'on ne pourrait pas charger Eugène ROY et certaines personnes compétentes à la retraite d'aller voir sur place si la commune de Pully pourrait prendre en charge un projet précis ? Ça pourrait être par exemple le creusement de puits d'eau potable, je ne le sais pas moi, il y a beaucoup d'idées que l'on peut jeter sur le tapis. Ce serait quelque chose de très précis et de très concret. Voilà c'est une autre manière de voir l'aide que la commune de Pully pourrait apporter.

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je remercie Mme CAREY pour sa proposition d'organiser des voyages pour M. le Conseiller ROY. J'aimerais juste vous dire que c'est vrai le titre de la réponse au postulat était relativement vague. Par contre par souci d'économie de l'environnement et de nos forêts, on imprime recto-verso et derrière on explique justement votre proposition. C'est ce qu'on fait Mme CAREY, c'est-à-dire que l'on soutient des projets précis, concrets et on est sûr que l'argent que l'on met dans ces projets va effectivement au maximum sur place, concrètement dans des actions et pas dans des frais administratifs de différentes structures intermédiaires. Donc c'est exactement ce que l'on fait. Je ne veux pas empêcher M. ROY de se rendre en Afrique. Mais des associations font ce travail d'interface entre des donateurs dans nos pays et des actions sur place. Et, justement notre rôle et notre but est de travailler avec des associations qu'on connaît pour le sérieux de leur travail et des résultats concrets qu'elles obtiennent sur place. C'est un peu ce qui est expliqué, probablement insuffisamment dans notre réponse au postulat. C'est sur la méthode, c'est aussi pour ça qu'on explique qu'on ne veut pas travailler uniquement avec la FEDEVACO et donner nos CHF 30'000,00 ou X millier de francs à la FEDEVACO en disant faites au mieux avec ça. Mais, justement on veut maintenir des contacts avec un certain nombre d'associations qui ont comme force d'être actives sur le terrain avec un minimum frais administratifs.

M. Lucien GANI demande la parole :

Je ne voudrais pas laisser l'impression après l'intervention de mon collègue

PFISTER que la droite serait particulièrement ingrate, alors que la gauche et notamment l'auteur de l'amendement seraient particulièrement généreux. Il n'est pas question de faire un débat ici sur l'opportunité de l'aide aux pays en développements. Mais il est question de savoir qu'elle est le niveau adéquat auquel la commune doit se situer et la Municipalité dans sa réponse nous a indiqué où se situe la commune de Pully dans les différentes communes vaudoises. Et pour ma part, je pense que c'est ce que Monsieur le Conseiller PFISTER voulait dire également, nous considérons également que le niveau auquel où se trouve la commune de Pully est un niveau adéquat. Bien sûr que si on acceptait l'amendement de M. PASCHOUD, ce serait une contribution supplémentaire. CHF 60'000.00 c'est mieux que CHF 30'000.00, mais pourquoi CHF 60'000.00 et pas CHF 90'000.00, ainsi de suite. C'est de ce débat-là qu'il s'agit et non pas de savoir si les pays en développement ont besoin de cette aide ou pas. Je crois que personne n'en doute.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote en rappelant que l'amendement de M. PASCHOUD propose d'augmenter le montant du compte 141.3659 de la page 4 de CHF 30'000.00 à CHF 60'000.00.

Elle prie les Conseillères et Conseillers qui approuvent cet amendement de bien vouloir lever leur carton orange.

L'amendement est accepté par 41 voix pour, 34 voix contre et 7 abstentions.

La Présidente rappelle que la discussion est toujours ouverte sur les pages 1 à 12 « Administration générale ». Quelqu'un désire encore s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas. La Présidente clôt la discussion.

La parole ayant été demandée sur le chapitre 1, la Présidente propose de voter les pages 1 à 12 amendées.

La Présidente prie les Conseillères et Conseillers de lever leur carton orange si vous acceptez ce chapitre 1 « Administration générale » amendé.

Le chapitre 1 « Administration générale » est accepté à une large majorité, 11 oppositions et une abstention.

Chapitre 2 FINANCES pages 13 à 15

M. Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Simplement pour vous rappeler l'amendement corrélatif que je dépose, puisque le premier amendement a été accepté par votre conseil. Il s'agit donc de modifier la rubrique 210.3187 pour porter l'émolument prévu de CHF 660'000.00 à CHF 630'000.00.

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Juste pour vous dire que cet émolument ne dépend pas seulement du montant des impôts, mais du nombre de taxations. C'est vrai qu'on est dans

un degré d'imprécision qui peut éventuellement couvrir les CHF 30'000.00 d'abaissement demandé. On le saura au bouclage des comptes 2016, puisqu'en fait ce montant nous est communiqué au bouclage des comptes. Donc ne peut pas faire l'objet d'un crédit supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote de cet amendement.

La Présidente prie les Conseillères et Conseillers qui approuvent cet amendement corrélatif qui portera la rubrique 210.3187 de CHF 660'000.00 à CHF 630'000.00 de bien vouloir lever leur carton orange.

L'amendement est accepté à une large majorité, avec quelques abstentions et 11 oppositions.

La Présidente rappelle que la discussion est toujours ouverte sur le chapitre 2 « Finances ». Quelqu'un désire encore s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas. La Présidente clôt la discussion.

La parole ayant été demandée la Présidente prie les Conseillères et Conseillers de se prononcer sur le chapitre 2 amendé en levant leur carton orange.

Le chapitre 2 « Finances » est accepté à une large majorité, quelques oppositions et quelques abstentions.

Chapitre 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS Pages 16 à 21

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 3 est accepté.

Chapitre 4 TRAVAUX Pages 22 à 29

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 4 est accepté.

Chapitre 5 ECOLES ET CULTES Pages 30 à 38

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 5 est accepté.

Chapitre 6 POLICE Pages 39 à 41

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 6 est accepté.

Chapitre 7 SECURITE SOCIALE Pages 42 à 45

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 7 est accepté.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS Pages 46 à 50

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 8 est accepté.

RECAPITULATION PAR CHAPITRE Page 51

BUDGET PAR NATURE Pages 52 à 56

La Présidente : Ces pages sont là uniquement pour notre information. Il n'y aura donc pas de vote, mais évidemment chacun à la possibilité de poser des questions

La parole n'est pas demandée.

COMPTABILITE DES LA STEP, DU SDIS LA PAUDEZE ET DE L'ORPCI pages 57 à 61

La Présidente rappelle que ces pages ont déjà été adoptées par les organes concernés. Nous ne voterons donc pas à ce sujet, mais chacun peut poser des questions.

La parole n'est pas demandée sur les pages 57 à 61

BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX page 62

La parole n'est pas demandée sur la page 62

FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRA-BUDGETAIRES EN 2016 pages 63 à 65

La Présidente rappelle que ces pages sont là pour information, mais néanmoins chacun peut prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS PAR NATURE page 66

C'est toujours une page informative. La discussion est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

BÂTIMENTS LOCATIFS pages 67 à 69

La parole n'est pas demandée sur les pages 67 à 69

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS pages 70 à 75

La parole n'est pas demandée sur les pages 70 à 75

COLLEGES pages 76 à 79

La parole n'est pas demandée sur les pages 76 à 79

La Présidente déclare que nous en avons donc fini avec le traitement de la brochure du « Budget 2016 ».

La Présidente ouvre maintenant la discussion sur le budget 2016 de la CISTEP, participation de Pully de CHF 81'000.00. Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

Malgré l'amendement ou le double amendement qui a été voté les totaux tels que présentés à l'écran (conclusion du préavis) n'évoluent pas. Ils correspondent aux conclusions de la Municipalité, la Présidente ne va donc pas les relire.

La Présidente prie les Conseillères et Conseillers qui approuvent le budget 2016 tel que présenté de bien vouloir lever leur carton orange.

C'est donc à une large majorité, 4 oppositions et 12 abstentions que le budget 2016 est accepté.

La Présidente remercie le Président de la Commission des finances et le prie de regagner sa place.

2.7. Préavis 27/2015 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2015 à 2019

La Présidente rappelle que selon les art. 37 et 108 du règlement du Conseil communal, ce préavis d'intention est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre en matière d'investissements. Il n'y a pas de rapport, le préavis n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil. Une discussion peut toutefois être menée sur le préavis.

La Présidente ouvre donc la discussion sur ce préavis.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Ma remarque porte sur la page 6, le groupe socialiste note que le logement fait bien partie des priorités du programme, mais que la somme prévue au plan des investissements se monte à CHF 167'500.00 sur 5 ans. Ce qui correspond à quelque CHF 30'000.00 par an, même pas la somme consacrée à l'aide aux pays en développement. Une somme bien modeste pour une politique du logement qui se veut ambitieuse. Il est temps que la Municipalité se mette en adéquation avec son programme de législature et ses intentions en matière de politique du logement.

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Mme THALMANN la Municipalité s'y met et s'y est mise parce que c'est bientôt fini donc, elle a bien fait de s'y mettre un petit peu aujourd'hui. Simplement c'est vrai que le montant en terme de logement qui figure dans le plan des investissements n'est pas représentatif. Il y a d'autres montants qui concernent la politique du logement qui sont dans le budget de fonctionnement. Il y aurait un montant beaucoup plus conséquent si nous financions nous-mêmes une opération comme celle des Boverattes. Evidemment comme l'investissement est assuré par un investisseur d'où son nom, le montant ne figure pas au plan des investissements. Mais la politique du logement, et l'objectif de la Municipalité n'en demeure pas moins bien là et la Municipalité avance dans ce domaine.

Mme Anne SCHRANZ demande la parole :

Mon intervention concerne le tableau de la page 5 du préavis, la première ligne concernant les constructions, rénovations bâtiments communaux pour la somme importante de CHF 7'770'000.00. La nouvelle loi sur l'énergie parle de l'exemplarité des collectivités publiques. Je sais bien que le Municipal de l'urbanisme se fait un devoir de préciser, chaque fois qu'on le lui demande, le souci que porte son dicastère aux rénovations énergétiques. Mais, j'ai deux souhaits. Le premier, logique, que soient traités en premier les bâtiments communaux connus pour être de vraies passoires. Le second, que chaque fois que le bilan énergétique d'un bâtiment est amélioré, la Municipalité le fasse savoir, justement selon ce principe d'exemplarité. Faire c'est bien, dire ce qu'on fait c'est aussi bien.

Mme Léna LIO demande la parole :

Avant de voter ce préavis, j'aimerais quand même dire quelques mots. Cet après-midi on a reçu un message de la Municipalité concernant une communication de CHF 47'000.00 pour l'ouverture d'un compte de crédit d'étude sur le poste de police. Comme je viens d'être élue comme membre de l'ASEL je vous assure que je soutiens cette décision. Simplement j'ai une question. Qui la Municipalité va mandater pour cette étude ? Avec quel délai ? Selon quelle procédure ? Je vous remercie d'avance de votre réponse.

La Présidente : Je remercie Mme LIO, mais je ne sais pas si cette question porte vraiment sur le plan des investissements. Mais je passe la parole à M. LAMBERT.

M. Martial LAMBERT, Municipal :

Alors, effectivement, d'ici à 2018 le poste de police Est-lausannois doit être mis en conformité avec la nouvelle loi sur les polices. On doit améliorer différents locaux. Ces CHF 47'000.00 pour un compte de crédit d'étude est confié à un architecte de la place qui s'est déjà occupé du poste de police.

La parole n'étant plus demandée. La Présidente clôt la discussion et prend note que le Conseil a pris acte de ce préavis d'intention.

2.8. Motion « Un Agenda 21 pour Pully » - Motion transformée en postulat par

le motionnaire

La Présidente invite la présidente de la commission, Mme la Conseillère Christine RENAUDIN à venir nous faire part d'un résumé de son rapport.

Mme Christine RENAUDIN :

Cette motion transformée en postulat s'est présentée de manière tout à fait surprenante le 26 novembre 2015. Je pensais que nous aurions réglé cette motion en une demi-heure et ça n'a pas été le cas. Le débat s'étant révélé beaucoup plus difficile que prévu. En 1992 la notion de développement durable apparaît pour la première fois au sommet de Rio, instauré par l'ONU. Vous le savez peut-être que 173 chefs d'Etat ont signé ce que l'on appelle « Agenda 21 », 21 comme le 21^{ème} siècle, proposant toutes sortes d'initiatives dans le but de sauver la planète. Parallèlement, ce que vous ignorez peut-être 160 chefs d'entreprises ont été réunis par un industriel suisse philanthrope et visionnaire après 5 ans de recherche du haut en bas et d'est en ouest de la planète. Ces 160 chefs d'entreprises se sont aussi entendus sur un concept d'Eco-efficiency pour sauver la planète. Vous me direz que les résultats n'ont pas été atteints. Mais dans tous les cas « Agenda 21 » proposait un certain nombre de notions pour aller dans le sens du développement durable. Une notion qui maintenant est tellement familière qu'elle fait partie même du vocabulaire de nos enfants. Alors, pourquoi le débat a-t-il été difficile ? Parce qu'en fait il y avait deux camps. Le camp des femmes sauf une qui étaient enclines à voter favorablement. Le camp des hommes tous sauf un le motionnaire qui étaient réservés. Il se trouve que parmi le camp des hommes nous avons beaucoup d'éléments distingués de la droite qui étaient soucieux des coûts qu'instaurait cette motion. Quels sont les avantages de cette motion que proposait M. GOLAY, qui a été transformée par la suite en postulat ? Les avantages sont nombreux, il y a d'abord une meilleure vision et une meilleure stratégie que la commune peut dégager. Il y a ensuite une meilleure efficacité des différents services, une meilleure synergie car ils travaillent tous dans une direction commune. Il y a une meilleure communication entre les services, ainsi qu'une meilleure communication par rapport à la population. Voilà en gros pour les avantages. Quels sont les défauts ? On peut les ramener à deux points. C'est un surcroît de travail et aussi une dépense plus grande. M. le Syndic en préambule avait proposé de transformer la motion en postulat, moins contraignant, qui laissait à la commune, et en plus au Conseil communal, le temps de se décider. M. GOLAY ayant accepté la transformation de sa motion en postulat, la commission a voté favorablement au postulat et la commission vous invite, ce soir, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux à vous positionner favorablement pour ce postulat « Agenda 21 ».

Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente rappelle que, lors de notre séance du 28 octobre dernier, le Conseil communal a, conformément à l'article 69 de notre règlement « renvoyé la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité ». Comme vous venez de l'entendre, le préavis de la commission est favorable au renvoi du postulat à la Municipalité. Le Conseil

doit maintenant se décider s'il entend suivre, ou non, les recommandations de sa commission.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Richard GOLAY demande la parole :

Comme il a été mentionné dans le rapport de la commission ad hoc, j'ai transformé ma motion en postulat suite à la proposition de notre Syndic. En cas de majorité pour le renvoi à la Municipalité, celle-ci serait seulement invitée à étudier l'opportunité d'établir l'Agenda 21 de Pully et de dresser un rapport. Au cours de ma démarche, j'ai pu prendre connaissance des actions déjà effectuées par la commune pour le développement durable avec les outils développés par la Confédération et notre Canton. Elle mérite, ici, d'être saluée comme la démarche « boussole 21 » en particulier. Un Agenda 21 serait le juste prolongement qui permettrait de valoriser l'ensemble des démarches précédemment effectuées et de développer celles qui seraient profitables à notre commune. Cet engagement représenterait certes un effort supplémentaire pour notre Municipalité et notre administration, mais il en vaut la peine car il vise une harmonisation des politiques publiques de notre commune et au final une amélioration de la qualité de vie des habitants et habitantes de Pully. Je vous invite donc à soutenir mon postulat et vous remercie de votre attention.

La Présidente demande si quelqu'un désire s'exprimer.

M. Bernard THILO demande la parole :

Personnellement j'ai voté contre cet Agenda 21 parce que c'est du papier. C'est toujours mieux de faire les choses, de les mettre en pratique. Dans notre pays, l'administration produit 50 % du CO2 que toute notre population produit. Donc ça va être du personnel qui va faire du papier, ça ne va pas changer grand-chose. Par contre appliquer ce qui est dans l'Agenda 21 on le fait déjà à Pully. Vous pouvez regarder, si vous prenez la table des matières de l'Agenda 21, que M. GOLAY nous a transmise, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de choses que l'on ne fait pas. Ce qu'on ne fait pas, c'est les jardins de poches, peut-être que ça existe, je ne suis pas au courant. Ou il y a un projet de diagnostic concernant les Alpagnes. Je pense que ça ne concerne pas la commune. Enfin, il y a plusieurs incohérences aussi qui sont dans cet Agenda 21. Mais si on regarde tout ce qui est déjà fait, la cité de l'énergie qui avance gentiment. Il y a l'engagement, par exemple, des apprentis et le travail de personnes au chômage. M. le Syndic en a parlé tout à l'heure. Je pense qu'il y a des choses qui se font. Il est bien plus important de le faire que de noircir du papier et de prendre encore quelques arbres pour faire ce papier. Donc, on y est, on est en train de le faire et je pense

que nous la droite, on nous a reproché en plus d'être mâle, nous avons déjà fait beaucoup plus parce qu'on est pour les économies et pour utiliser intelligemment les deniers publics pour produire le moins de CO2 possible. Donc, peut-être qu'on a été plus vert que tous les verts jusqu'à maintenant. Donc, je vous engage à refuser l'Agenda 21 en tant que tel, mais à mettre en pratique les principes de l'Agenda 21.

Mme Christine RENAUDIN demande la parole :

M. THILO je ne saurais en aucune manière vous reprocher votre masculinité. Vous pouvez l'assumer. Mais, ici, il ne s'agit pas d'avoir différencié, il se trouve que c'est un hasard que nous avons les hommes d'un côté et les femmes je le répète sauf une. S'il est important de souligner, vous le faites vous-même, les efforts entrepris, il est important de passer juste au cap supérieur qui serait de mettre en pratique un Agenda 21 qui est inscrit dans notre Constitution fédérale depuis 1999 et qui a été repris dans notre Constitution vaudoise. Vous avez d'autres communes qui l'ont mis à l'ordre du jour et qui le pratiquent. Elles ne s'en portent pas plus mal. Vous avez très bien montré que nous faisons déjà beaucoup dans cette direction. M. GOLAY propose seulement de franchir un tout petit cap supplémentaire pour que nous devenions une commune plus active. Je vous rappelle les bénéfices, aussi dans l'administration, donc les coûts que vous supposez en papier seraient récupérés en diminution de ces mêmes papiers d'un autre côté. Je rappelle que la commission a statué par 5 voix contre 4. Le débat a été très tranché et c'est un préavis favorable que nous donnons au Conseil communal.

M. Alexis BALLY demande la parole :

De manière très résumée, ça été déjà dit, la démarche Agenda 21 consiste à lier les éléments existant en matière de développement durable, les compléter, fixer les priorités et surtout les faire connaître. Faire ce qu'on dit, dire ce qu'on fait pour faire encore plus court. L'exemplarité des collectivités publiques, c'est un concept que l'on retrouve dans de nombreux textes officiels « Programme de législature, plan directeur, loi sur l'aménagement du territoire, loi sur l'énergie etc. ». La démarche Agenda 21 va exactement dans ce sens. Dans les arguments des opposants, il est surtout question des coûts supplémentaires que cette démarche occasionnera. Alors il y a un certain nombre de communes et le canton aussi qui ont adopté la démarche. Il y a bien sûr les grandes villes comme Lausanne, Nyon, Morges, Vevey, mais il y a aussi des toute petites comme Lavigny, Grion qui ont adopté cette démarche. Est-ce que l'on peut les taxer de gaspilleurs ? Evidemment on ne peut pas faire boire un âne qui n'a pas soif. Alors on a eu la vivante démonstration ce dimanche avec mon collègue ici présent, père fouettard, donc l'adage se justifie entièrement. Je vous invite à accepter le postulat.

La Présidente déclare que la discussion est toujours ouverte.

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Juste quelques mots pour dire, je ne sais pas si je me sens concerné par l'âne qui n'a pas soif de M. BALLY. Si c'est le cas, l'âne commence à avoir

un peu soif. Mais, vous confirmez qu'on est un petit peu dans le même genre de débat que le débat sur l'aide au développement. En fait, ce n'est pas le fond qui est en question, c'est, je crois, ce que M. THILO a essayé d'exprimer. Au fond, d'agir dans le sens d'un développement durable. Il y a une prise de conscience qui s'est faite aujourd'hui et qui est transversale à beaucoup de parties et on peut s'en réjouir. Le débat c'est plutôt de savoir jusqu'où on doit formaliser un certain nombre d'actions. C'est là-dessus que le débat a porté en commission. La Municipalité considère qu'il est important d'agir. Elle essaye de le faire au mieux. Elle va continuer de le faire, c'est dans ce sens-là aussi que la Municipalité avait répondu à la motion à l'époque de M. WURLOD pour un Agenda 21, en disant qu'on préfère continuer et développer un certain nombre d'actions qui vont dans le sens d'un développement durable par le biais des budgets successifs plutôt que de se lancer dans une liste ou un agenda et de le formaliser sous la forme d'un agenda. On peut débattre à l'infini de l'opportunité ou pas de cette liste et de sa valeur ajoutée. La Municipalité considère qu'en l'état elle souhaite plutôt continuer à agir concrètement que d'investir de l'énergie dans l'élaboration d'un agenda et d'une liste d'actions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente rappelle que la commission ad hoc vous recommande donc à une faible majorité de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Celles et ceux qui sont d'accord avec la proposition de la commission ad hoc de renvoyer à la Municipalité ce postulat pour étude et rapport, sont priés de lever leur carton orange.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité par 43 voix pour, 37 voix contre et 5 abstentions.

La Présidente remercie Mme RENAUDIN et la prie de regagner sa place.

2.9. Propositions individuelles

La Présidente : Nous avons reçu peu avant notre dernière séance un postulat de Mme La Conseillère Muriel THALMANN intitulé « Pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement ». Mme THALMANN vous avez la parole si vous souhaitez commenter votre postulat et nous préciser quel traitement vous souhaitez pour votre postulat.

Mme Muriel THALMANN :

La Commune de Pully souffre depuis de nombreuses années d'une pénurie de logements sans précédent, tant par son ampleur que par sa durée. Cette pénurie provoque la hausse des prix de l'immobilier et des loyers. Ceci pénalise autant les ménages à petits revenus que ceux à revenus moyens. Selon l'Office fédéral du logement, la charge locative moyenne est élevée,

dépassant largement les 25 % pour les revenus inférieurs à CHF 8'000.00 par mois. Ainsi de nombreux jeunes ménages formés d'enfants de Pully ne trouvent pas à se loger à Pully et doivent s'installer dans la périphérie, voir même à plus de 20 km. Les communes peuvent jouer un rôle clé sur le marché du logement. Elles connaissent les besoins de leurs habitants, le marché du logement local et ont souvent des liens de longues dates avec les propriétaires fonciers. Elles sont donc particulièrement bien placées pour s'associer à d'autres acteurs privés comme les caisses de pensions, les coopératives d'habitations etc. pour proposer une offre adéquate sur le mode conventionnel. Ainsi les communes disposent de plusieurs leviers afin de promouvoir un habitat à un prix avantageux et pratiquer une véritable politique du logement à l'instar d'autres communes vaudoises. Le présent postulat a pour objectif de proposer à la Municipalité d'étudier la mise en place des instruments suivants :

1^{er} instrument : constitution d'un fond d'acquisitions pour le logement à loyer abordable. La forte pression des loyers résulte en grande partie de la hausse des prix du terrain et des ventes d'immeubles dans le marché libre. Il est légitime de défendre l'idée qu'une part des rentrées fiscales liées aux gains immobiliers et droits de mutations alimente un fond communal en vue de procéder à des acquisitions foncières ou des subventionnements permettant la création de logements à loyer modéré qui amélioreront l'équilibre du marché du locatif.

2. Droits de superficie : introduction de dispositions conventionnelles permettant de mettre sur le marché des appartements à loyer modéré. La mise à disposition de terrain à des investisseurs sous forme de droits de superficie permet de conserver un puissant levier d'actions sur le long terme. En tant que propriétaire, elle dispose d'une liberté d'actions, d'une capacité d'initiative d'un poids beaucoup plus important dans les décisions et les négociations futures ainsi que de revenus substantiels. Des dispositions particulières doivent être insérées dans les actes constitutifs pour mener à bien la politique du logement. Contrôle des loyers, quota de logements à loyers abordables etc.

3. Plan de quartier, introduction de quota de logements d'utilité publique. Dans le cadre d'un plan de quartier octroyant des plus-values aux propriétaires, comme on l'a vu la dernière fois, avec le plan de quartier des Roches ou dans d'autres contextes, les communes peuvent négocier des engagements conventionnels qui assurent qu'une part du bâti soit affectée à des logements d'utilité publique de différents types. Des logements protégés, des logements pour étudiants, des logements subventionnés, des logements à loyers abordables. S'il ne s'agit pas de logements subventionnés, aucun mécanisme de contrôle des loyers est jugé trop lourd. Une des meilleures garanties consiste à faire attribuer ces logements à des coopératives reconnues d'intérêt public qui ne poursuivent pas de but spéculatif. Je demande à ce que ce postulat soit renvoyé à une commission.

La Présidente demande si à ce stade la Municipalité désire s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente demande s'il y a des interventions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente rappelle que Mme Muriel THALMANN demande de renvoyer son postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Selon notre règlement du Conseil actuellement en vigueur cela est possible si un cinquième des membres le demande.

La Présidente soumet la question : désirez-vous Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers renvoyer ce postulat à une commission pour qu'elle statue sur son sort ?

Il y a plus d'un cinquième des membres qui souhaite le renvoi de ce postulat à une commission chargée d'étudier le postulat et de faire un rapport.

La Présidente avait prévu un point au sujet de la réponse de la Municipalité au postulat de MM. PASCHOUD et ROY. Nous en avons déjà parlé dans le cadre du budget. La Présidente demande aux postulants s'ils souhaitent s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

2.10. Divers

2.10.1. Mme Verena KUONEN demande la parole :

Ce soir il me semble important de remercier et de féliciter les commerçants de Pully. Dimanche, ils se sont tous mis au travail. Ils ont ouvert leur porte et nous ont organisé une journée extraordinaire. Ils ont enchanté les cœurs des petits et des grands et ils ont rassemblé également petits et grands à la fête. Alors merci encore et j'espère beaucoup que vous trouverez de nouveau l'énergie et le courage de remettre ça l'année prochaine. Merci infiniment et je crois qu'on peut le dire au nom de tous. La majorité des Conseillers étaient aussi présents dimanche.

2.10.2. Mme Edith CAREY demande la parole :

J'aimerais remercier la Municipalité pour cette brochure intitulée « Balade à Pully » que nous avons trouvée sur nos tables lors de la précédente séance du Conseil communal. Je l'ai lue avec beaucoup d'intérêt et j'ai appris énormément de choses sur la commune de Pully bien que j'y habite depuis fort longtemps. Je pense qu'elle pourrait être très utile pour les nouveaux habitants de Pully. Et j'ai un souhait, lorsque cette brochure sera épuisée, s'il y a une réédition j'aimerais que figurent les personnes célèbres qui ont habité à Pully. Je pense en particulier au dramaturge Jean Anouilh, aussi au cinéaste Henri Verneuil, à l'éditeur et collectionneur Pierre Cailler et on pourrait dire encore un mot d'un couple Allemand auquel le Musée d'art de Pully doit son existence ou en tout cas le bâtiment qui l'abrite. Mais peut-être qu'il y aurait encore bien

d'autres personnes dans le passé qui ont habité à Pully. Et peut-être qu'on pourrait y ajouter aussi la photographie des sculptures, des peintures et des mosaïques qui décorent les places et les bâtiments publics de Pully, ce qui témoignerait de l'intérêt que la Municipalité porte à l'art et aux artistes.

2.10.3. Mme Muriel THALMANN demande la parole :

J'ai deux questions à la Municipalité. La Cour des Comptes a mené un audit sur la tenue des registres des habitants dans le canton. De bonnes pratiques ont été mises en évidence, mais des problèmes disparates et de degrés différents selon les communes ont été constatés. Directives insuffisantes pour les processus des enregistrements habitants. Non-respect de la protection des données. Manque de surveillance des bureaux de contrôle des habitants par les autorités responsables. La Cour a notamment recommandé aux communes de se déterminer sur les pratiques à appliquer et les contrôles à effectuer pour atteindre la qualité des données souhaitées. Une bonne identification et une inscription correcte des habitants permettent notamment d'optimiser le prélèvement des impôts et taxes. Par exemple la Cour des Comptes conseille aux Municipalités de contrôler que les personnes enregistrées en séjour, ne sont pas en réalité domiciliées en résidence principale. Grace à des vérifications de ce type, la commune d'Ecublens estime avoir récupéré CHF 1'800'000.00 de recettes fiscales cantonale et communale entre 2011 et 2014 d'où mes questions. Pully est-elle concernée par cette problématique? Connaît-on le nombre de personnes enregistrées en séjour qui sont en réalité domiciliées en résidence principale à Pully? Quelles mesures ont été et seront entreprises?

M. le Syndic, Gil REICHEN, demande la parole :

Merci à Mme THALMANN de nous avoir transmis ces questions. Ce qui nous a permis de rechercher quelques informations pour être plus précis. En préambule, j'aimerais dire que la Cour des Comptes a visité notre office de la population en préambule à son audit en voulant comprendre le fonctionnement d'un office dont la réputation était plutôt positive. Donc c'est plutôt un bon point, on s'en félicite et félicite nos collaboratrices de l'office de la population. Ceci dit, par rapport à votre première question, toutes les communes sont concernées par cette problématique, y compris Pully, puisqu'effectivement on constate que depuis assez longtemps les impacts de ce bon enregistrement des personnes sur les différentes taxes perçues et les différents impôts. Donc c'est une situation que la Municipalité de Pully par son service suit avec attention. Aujourd'hui par rapport à votre deuxième question, il y a deux cent trente-sept personnes à Pully, inscrites en résidence de séjour. En ce qui concerne la question du suivi et des vérifications qui sont faites, alors l'office de la population vérifie régulièrement les différentes personnes en situation de séjour. Notamment au moment du renouvellement de leur attestation de séjour et s'il y a un doute sur le domicile principal ou secondaire de la personne, l'administration cantonale des impôts est interpellée. Puisque ce n'est pas le contrôle des habitants ou l'office de la population qui peut déterminer le domicile fiscal des personnes, mais c'est bien l'ACI qui est

seule habilitée à le faire. Alors quand il y a un doute dans ce suivi régulier il y a un contact avec l'ACI qui est compétente, mais qui compte sur la collaboration des Municipalités, des communes pour détecter les éventuelles situations illégales. Voilà ce que je peux dire sur les questions de Mme THALMANN.

2.10.4. Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je remercie le Syndic pour sa réponse. J'aurais une deuxième question concernant le règlement sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal perçu lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire, augmentant sensiblement la valeur des biens-fonds. Les articles 4b et 4e de la loi sur les impôts communaux, autorisent les communes à prélever une taxe pour couvrir les dépenses d'équipements communautaires communales ou intercommunales liées à des contributions déjà perçues pour la réalisation de l'équipement de base. L'équipement communautaire comprend les installations dont les collectivités publiques doivent pouvoir disposer pour l'exercice de leurs tâches générales, écoles, maisons de quartiers, lieux de cultes, transports publics, espaces publics etc. Pour fixer la contribution pour l'équipement communautaire, trois conditions doivent être respectées, les montants prélevés ne peuvent pas excéder au total 50 % du coût. Les mesures d'aménagement du territoire doivent augmenter sensiblement la valeur d'un bien-fonds et le prélèvement de la taxe se base sur un règlement communal et pour des modalités de perception sur une convention entre la commune et le débiteur de la taxe. Nombreuses communes se sont dotées d'un règlement qui permet de percevoir ladite taxe de manière homogène sur l'ensemble du territoire communal pour les cas standards, ainsi la commune de Morges, la commune d'Yverdon-les-Bains, de Nyon, la ville de Lausanne. D'où ma question, quelles sont les intentions de la commune de Pully en la matière ? On l'a vu la dernière fois avec le plan de quartier des Roches. A-t-elle l'intention de présenter un projet de règlement communal concernant la taxe communale relative au financement de l'équipement communautaire communal perçu lors l'adoption de mesures d'aménagement des territoires augmentant sensiblement la valeur des biens-fonds. Merci pour votre réponse.

M. le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Chère Mme THALMANN, nous sommes venus devant ce Conseil le 24 septembre 2014 avec un projet de taxe d'équipement, le Conseil a refusé d'entrer en matière. La Municipalité a ramassé son dossier et est retournée au Prieuré. Donc, compte tenu de cette décision du Conseil, je veux bien admettre que les motivations des uns ou des autres étaient probablement différentes, mais compte tenu de cette non-entrée en matière, la Municipalité a décidé de ne pas revenir avec ce projet devant votre Conseil. Ceci dit la loi cantonale d'aménagement du territoire doit-être modifiée, notamment en introduisant une taxe d'équipement. Au fond, la mesure que l'on proposait à Pully était de toute manière transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur de la future loi cantonale qui vraisemblablement devrait annuler tous les éventuels règlements communaux dans ce domaine. Donc, en principe c'est annoncé à l'horizon

2018, une base légale cantonale qui règlera cette question de taxe d'équipement.

La Présidente :

Y a-t-il encore d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas.

Je ne la clôturerai pas cette séance sans vous avoir souhaité ainsi qu'à vos familles de très belles fêtes de Noël ainsi qu'une nouvelle Année faite de Santé, de Bien-être et de Paix.

Il est 20h00.

La Présidente :

La secrétaire :

Nathalie Jaquerod

Jacqueline Vallotton